De quelle manière le Ministère de la Santé et des Services sociaux distribue l'argent ?

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec distribue les fonds de différentes manières pour assurer le fonctionnement du système de santé et de services sociaux. Voici les principales méthodes :

1. Allocation aux établissements de santé et de services sociaux (EHSSS) :

Financement global : La majorité des fonds est allouée aux Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et aux Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) 1 sous forme de budgets globaux. Ces budgets sont déterminés en fonction de divers facteurs tels que la taille de la population desservie, les caractéristiques socio-économiques de cette population, le volume et la complexité des services offerts, et les priorités gouvernementales.

1. msss.gouv.qc.ca

msss.gouv.qc.ca

Paiements à l'activité (dans certains cas) : Bien que le financement global soit prédominant, certains types de services ou d'établissements peuvent être financés en partie par des paiements à l'activité, où le financement est lié au nombre et au type d'interventions réalisées.

Projets spécifiques et enveloppes dédiées : Le MSSS peut également allouer des fonds pour des projets spécifiques, des initiatives particulières ou des enveloppes dédiées à des besoins précis (par exemple, la santé mentale, les soins à domicile, l'équipement médical).

2. Financement par l'entremise d'organismes gouvernementaux :

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) : La RAMQ gère le régime public d'assurance maladie et assure le paiement des services médicaux rendus par les médecins, les dentistes (pour certaines clientèles), les optométristes et autres professionnels de la santé inscrits. Le financement de la RAMQ provient principalement des impôts et des taxes perçues par le gouvernement.

Fonds de l'assurance médicaments : Ce fonds, également géré par la RAMQ, finance le régime public d'assurance médicaments, qui couvre une partie du coût des médicaments pour les personnes admissibles. Il est alimenté par des cotisations des employeurs et des particuliers, ainsi que par une contribution du gouvernement.

3. Subventions et contributions à d'autres organismes :

Le MSSS peut accorder des subventions à des organismes communautaires, des organismes à but non lucratif et d'autres partenaires qui contribuent à la mission du ministère en offrant des services complémentaires ou en répondant à des besoins spécifiques de la population.

En résumé, la distribution de l'argent par le Ministère de la Santé et des Services sociaux s'effectue principalement par l'allocation de budgets globaux aux établissements de santé, par le biais d'organismes comme la RAMQ pour le paiement des services assurés, et par des subventions ciblées à d'autres organisations.

Il est important de noter que le système de financement est complexe et en constante évolution, avec des mécanismes d'ajustement et de reddition de comptes pour assurer une utilisation efficace et responsable des fonds publics. Les Comptes de la santé et des services sociaux, publiés annuellement par le MSSS, offrent une transparence sur les sommes consacrées au secteur.